



Commission des interventions Séance du 8 mars 2022

Décision CDI n° 2022-09

Lancement de l'appel à projets ReCorEA

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité :
- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité;
- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ Vu le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ Vu la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ Vu les délibérations n° 2020-39 du 26 novembre 2020 et n° 2021-29 du 30 novembre 2021 du conseil d'administration de l'OFB prorogeant le programme d'intervention adopté par la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité;
- ▶ Vu le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité;
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

Δ	RT	ICT	\mathbf{F}	1	•
$\overline{}$.1.	\mathbf{L}	111		

La Commission des interventions approuve le lancement de l'appel à projets Résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés (ReCorEA) en 2022.

ARTICLE 2:

Le montant maximum consacré par l'OFB au financement des projets retenus à l'issue de l'appel à projets est fixé à 1 500 000 €.

ARTICLE 3:

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point le règlement de l'appel à projets, et à procéder à sa publication.

Le directeur général délégué aux ressources, chargé du secrétariat de la commission des interventions, La présidente de la commission des interventions,

Denis CHARISSOUX

Sandrine ROCARD